

# Innover ? dans le sens des mots

**Yves Jalbert**

Conseiller CSQ

L'innovation est à la mode. Tellement que le gouvernement du Québec publiait, à la fin de janvier 2001, sa Politique québécoise de la recherche et de l'innovation. Je dois avouer que le mot m'a surpris, car je ne croyais pas que l'on pouvait avoir une politique de l'innovation. En effet, j'ai toujours associé le mot à invention et à quelque chose que l'on ne peut pas forcer. Bien sûr, il serait possible de mettre de l'avant des conditions favorables à l'innovation et je me suis dit que c'était là peut-être l'intention de ladite politique, mais, par acquit de conscience, je suis allé vérifier le sens du mot dans le dictionnaire.

Le *Petit Larousse* ne m'a pas surpris. « Innovation n.f. 1. Action d'innover,

d'inventer, de créer qqch de nouveau. 2. Ce qui est nouveau; création, transformation. Des innovations techniques. » Rien là de surprenant. Mais puisque le dictionnaire me donne comme définition « action d'innover », il me fallait aller voir innover.

« Innover v.i. (lat. innovare, de novus, nouveau). Introduire qqch de nouveau dans un domaine particulier. Innover en matière économique. » Encore une fois, je ne me trompais pas sur le sens des mots. Quelles sont donc les conditions favorables, on aurait presque envie de dire les « conditions gagnantes », à mettre en place pour favoriser l'invention et la création ? Ce sont là des questions qui me semblent éternelles et j'étais heureux de voir que mon gouvernement avait enfin trouvé les réponses.

Brûlant d'impatience à la pensée de cette innovation, je me suis hâté de consulter la politique rédigée par le ministère de la Science, de la Recherche et de la Technologie. En parcourant la table des matières, on trouve une section sur l'innovation en 1.3.3, page 10. Voyons ce que cela dit : « L'innovation n'est en effet réalisée qu'au moment où elle est achetée, mise en œuvre, utilisée ou consommée. À la différence des premières politiques scientifiques qui tenaient pour allant de soi les retombées pratiques de la recherche, les politiques contemporaines en matière de science et d'innovation s'attachent à faciliter la réalisation du processus très complexe de l'innovation. »

Intéressant, mais plutôt paradoxal. L'innovation est maintenant un processus complexe ayant comme résultat la mise en application d'une invention. Je continue à feuilleter le document. À la page 5, je trouve le mot culture écrit en marge.

Ma formation philosophique aidant, je m'y attarde.

« La connaissance doit être reconnue comme une valeur en soi ». Excellent ! Cette politique promet ! Et un peu plus loin : « La culture d'une nation s'exprime souvent à travers le prisme des applications qu'elle fait de la science ». Encore une fois, je suis confus. La connaissance est une valeur en soi, mais c'est à travers ses applications que la culture d'une nation se manifeste. De quoi est-il question ici, de la culture américaine ?

Voyons plus loin. Le titre du chapitre 5 parle de lui-même : « L'innovation : une exigence pour toutes les organisations ». Je suis de moins en moins confus. Un peu de recherche m'amène au rapport Fortier, rapport soumis par le Groupe d'experts sur la commercialisation des résultats de la recherche universitaire (groupe Fortier) du Conseil consultatif des sciences et de la technologie. Ce dernier définit ainsi l'innovation :

« Le processus qui consiste à commercialiser de nouveaux produits et services ou le résultat de ce processus ». Hummmmm. Cela ressemble étrangement à la définition implicite de la Politique québécoise de la science et de l'innovation dont le titre est : Savoir changer le monde. Faut-il croire qu'il faut d'abord « savoir changer le sens des mots » ? Apparemment, notre gouvernement, quant à lui, veut changer le monde en commençant par le sens des mots.

Maintenant que nous connaissons le vrai sens des mots, voyons ce que dit cette politique : si innovation égale commercialisation, et que l'innovation est une exigence pour toutes les organisations, incluant « les administrations publiques, les commissions scolaires, les établissements des réseaux publics, les coopératives », etc., c'est qu'il faut maintenant tout commercialiser.

Je ne suis plus confus du tout. ☺

